

## COMPTE-RENDU REUNION PUBLIQUE DU 12 OCTOBRE 2022

Elus présents : Monsieur Daniel MAGNIN, Paul GREPILLAT, Eric FAVRE, Sonia HOURTOULE, Françoise CAPPADORO, Boris LUNARDI, Hervé GOARANT, Kévin RIZZO

Présence de Monsieur Gillet de l'entreprise GTR (Gillet Topo Réseaux), en charge des travaux du projet de la traversée de Petite-Rive.

### ETAT DES LIEUX :

Monsieur le Maire débute la réunion en expliquant que les travaux d'enfouissement de réseaux ont été réalisés sur le secteur de Petite-Rive, (RD1005, partie de la route de Petite-Rive et l'Allée des Mouettes), ces travaux réalisés par le Syane doivent être entièrement achevés pour pouvoir débiter les gros travaux et la requalification de la traversée de Petite-Rive.

Les nouveaux lampadaires sont en place.

Ces travaux d'enfouissement se termineront fin octobre et après cela, Enedis a 6 mois pour retirer les anciens poteaux, ce qui amène le début des travaux au mois d'Avril 2023 et comme ils ne débuteraient certainement pas avant l'été, Monsieur le Maire précise que les gros travaux ne suivraient certainement pas avant septembre 2023.

La propriété située au 590 Route Nationale, dit « La mouche bleue » a été démolie et un parking est prévu sur cet espace (12 à 15 places) mais il reste à définir les conditions d'utilisation et d'accès. Des containers enterrés sont également prévus à cet emplacement.

### CONSTAT :

Monsieur Gillet informe l'assemblée que le Maire et son Conseil Municipal ne peuvent décider seuls des travaux effectués sur la RD1005, mais c'est bien le Conseil Départemental qui est décisionnaire et qui est en charge d'autoriser ou refuser certaines installations sur la chaussée.

Des quilles ont été posées sur la route en 2012 et le bilan constaté a été une réduction de la vitesse, cependant, les riverains peuvent difficilement s'en apercevoir, car ce qui a augmenté c'est aussi le flux de voitures : 14 000 voitures/jour en 2015 et 18 000 en 2018 (beaucoup plus de frontaliers notamment très tôt le matin, et en fin de journée).

Un riverain dans l'assemblée évoque le grand nombre et la vitesse des poids lourds (7% d'après GTR qui constate que ce pourcentage est 2x plus important que sur des axes comparables) et il est demandé s'il y a possibilité de les dévier sur une autre route. Malheureusement, le grand flux de poids lourds suisses n'arrange rien, la commune de St Gingolph est confrontée de près à ce problème, et les camions peuvent légalement circuler sur la rive sud du Léman.

Des questions des riverains concernaient également les vibrations ressenties dans les maisons, dues au passage incessant de ces poids lourds. Monsieur le Maire et Monsieur Gillet expliquent bien que cela est dû aux tranchées sur les bords de route. Une campagne de rabotage de ces tranchées a été réalisée mais le flux important, empêchent la bonne réalisation de ces rabotages. Certains ont été réalisés et les derniers ne sauront tarder.

## LE PROJET :

Monsieur Gillet expose sur écran le plan des travaux.

Il est évoqué la possibilité du rond-point, au niveau du carrefour de la RD1005 et la route de Petite-Rive. L'emplacement avait déjà été prévu et les bordures faites en fonction de sa réalisation, malheureusement, le projet a été avorté en 2012 à cause de la prise en charge financière par la Commune qui perdait dans le même temps le remboursement de la TVA sur le projet de revalorisation des Rives.

Une demande de financement a été déposée à nouveau car la municipalité continue à penser que ce rond-point est indispensable à la régulation de la vitesse et à la sécurité de tous.

Une commission est prévue début Novembre, nous attendons donc la réponse du Département. Sans prise en charge par le Département, la Municipalité ne le prendra pas en charge.

La tranche avant le rond-point (côté Neuvecelle), devrait être réalisée en premier lieu, et en concordance avec la Commune de Neuvecelle afin de conserver une harmonie et une logique sur les 2 communes.

Les places de stationnement resteront perpendiculaires à la piste cyclable, il est évoqué la possibilité de placer ces places en zone bleue afin de limiter les abus et les covoiturages. (Actuellement, les frontaliers laissent leur voiture toute la journée).

### SECTEUR « POST ROND-POINT » :

#### ➤ Pour limiter la vitesse :

- Rétrécissement de la route.

La route mesurera 6m25, c'est-à-dire 25cm de moins qu'actuellement, afin de permettre des trottoirs plus larges adaptés aux piétons et accès PMR et poussettes. Un trottoir piéton au Nord (côté lac) et jusqu'à 2m40 au Sud pour prévoir, à certains endroits, les stationnements de voitures sur le bord de la chaussée, en plus d'un passage pour piétons.

! *Une remarque d'un habitant de ce secteur précise que le stationnement de part et d'autre de son entrée de propriété est dangereux et laisse trop peu de visibilité.*

> *Il est donc demandé de retirer ces stationnements (face Lumina).*

! *Il est également proposé de rajouter des quilles au milieu de la chaussée pour empêcher les conducteurs de doubler.*

> *le Maire répond que la demande sera faite au Conseil Départemental de faire poser des quilles qui seraient retirées en période hivernale pour permettre le déneigement.*

- Vagues Objectif 50

Pour limiter la vitesse, 4 vagues Objectif 50 sont prévues (dispositif semblable à celui devant le restaurant les Cygnes à Evian). Le but étant de créer visuellement un plateau, qui serait matérialisée par un léger surélévement d'une couleur différente de la route, avec passage piéton. Environ 250 mètres séparent ces plateaux, ce qui devraient faire considérablement baisser la vitesse.

- La première au niveau de la poissonnerie « Du Léman à L'Océan ».
  - La deuxième est prévue devant les anciennes galeries du Lumina.
  - La troisième serait située entre la Boulangerie et le futur parking « Mouche Bleue »
  - La quatrième serait placée à la sortie de Petite Rive, au niveau des anciennes plages.
- ! *Une solution est demandée pour faire baisser la vitesse des automobilistes devant le restaurant Rive-Sud.*
- > *Une demande va être faite au Conseil Départemental de rajouter une 5<sup>e</sup> vague Objectif 50 à cet endroit-là.*
- Un feu tricolore est prévu au niveau du troisième plateau, ce qui a été catégoriquement contesté par les riverains, qui craignent une gêne due au démarrage des véhicules et pour sortir de la boulangerie. Les propriétaires du commerce craignent la mise en péril de leur boutique.
    - > *Il est décidé par le Maire de revoir cette décision et d'annuler la mise en œuvre de ce feu tricolore.*
  - Arrêts de bus
    - Des arrêts sont prévus devant le restaurant La Broche du Léman, de chaque côté de la route, ceux-ci seront équipés de quais Bus adaptés aux personnes à mobilité réduite.
    - L'arrêt de bus situé route de Petite-Rive, pourrait être déplacé rue du Lac, afin d'occasionner moins de gênes aux automobilistes.

#### REMARQUES DIVERSES :

- Il est évoqué la possibilité de créer un sens unique au niveau de la Route de Petite-Rive (descendant en direction de Neuvecelle) afin de limiter le flux à cet endroit-là. A certaines heures, la circulation est dangereuse pour les piétons et pour cette zone qui doit rester une Zone 30.

Les élus ont discuté l'éventualité de remettre la route du Lac en double sens, et de placer la route de Petite-Rive en mode « descente ». Très souvent, les voitures venant de Neuvecelle, sur la RD 1005 tournent beaucoup trop fortement et empruntent la route de Petite-Rive trop rapidement, au détriment des piétons se trouvant sur ce trottoir (au niveau de la poissonnerie).

Les avis divergent et les habitants se trouvant sur la RD craignent de « récupérer » tous ces automobilistes.

La question est posée par un riverain et il est bien précisé que dans tous les cas, les cyclistes pourront circuler dans les 2 sens sur la route de Petite-Rive, d'autant plus que la Via Rhona est prévue sur cette route.

- Parking ruelle des Pêcheurs

A la demande des riverains lors d'un courrier envoyé au printemps 2022, il est envisagé de privatiser le parking se situant ruelle des pêcheurs, afin de leur assurer une place à l'année, selon une tarification à l'étude pour le moment. L'accès se fera toujours par la route de Petite-Rive (entrée et sortie), et la RD1005(entrée seulement). La réflexion est en cours sur la pose d'une barrière ou d'un affichage du type « Parking réservé aux abonnés ».

➤ Problème de stationnement permanent

De nombreuses personnes soulèvent le problème d'un stationnement abusif, notamment sur les bords de plage, près du restaurant Rive-Sud (camping-cars, co-voiturages) qui occupent une quinzaine de places chaque jour.

Il est proposé de mettre ces stationnements en Zone bleue, seulement, sans contrôle, c'est inutile. Il faut réfléchir à la mise en place d'un contrôle régulier éventuellement réalisé par un élu, à voir...

Depuis la réunion, un véhicule a déjà été marqué par la Police Nationale.

*En annexe :*

- *Plan d'ensemble du projet (version avec giratoire).*
  - *Coupes des trottoirs et voies de circulation avec mesures exactes (modèle avec et sans stationnement).*
- Les modifications éventuelles proposées lors de cette réunion publique n'apparaissent pas sur ces plans.*